



5.5
ARR_0031_2025

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

PORTANT DÉLÉGATION À MME STÉPHANIE DUBUISSON EN QUALITÉ DE RESPONSABLE DU SERVICE VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19,
L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°94 du conseil communautaire du 29 septembre 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Président en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté n°1362-2023 portant nomination de Madame Stéphanie DUBUISSON au poste de Responsable des services Voirie, Propreté et Mécanique

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

CONSIDÉRANT l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

CONSIDÉRANT la position occupée par Mme Stéphanie DUBUISSON en tant que Responsable des services Voirie, Propreté et Mécanique

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Stéphanie DUBUISSON Responsable des services Voirie, Propreté et Mécanique, sous l'autorité du Président pour :

- Le dépôt de plainte concernant les éventuelles dégradations sur les équipements urbains.
- Le dépôt de plainte concernant les éventuels sinistres automobiles
- La signature des devis dans la limite d'un montant de 500 € TTC

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

ID : 027-200065787-20251017-ARR_0031_2025-AI



-Madame Stéphanie DUBUISSON, titulaire de la présente délégation

Fait à Pont-Audemer, le 17 octobre 2025

Le Président

Francis COUREL

